

**AGENCE DE L'EAU  
SEINE-NORMANDIE**

---

**DELIBERATION N° 08-06 DU 22 AVRIL 2008**

**RELATIVE A LA CONVENTION CADRE RELATIVE A L'EXECUTION DES VOLETS  
« PREVENTION DES INONDATIONS ET GESTION DES MILIEUX DE L'OISE ET DE  
L' AISNE » DU CPIER 2007-2013**

---

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE**

- VU Le décret n° 66-700 du 14 septembre 1966 relatif aux Agences Financières de bassin modifié par les décrets n°74-284 du 8 avril 1974 et n°75-998 du 28 octobre 1975,
- VU Le SDAGE du bassin Seine Normandie approuvé le 20 septembre 1996,
- VU La délibération n° du décembre 2006 approuvant le IXième programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

**DELIBERE**

**ARTICLE 1 – APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE**

La convention cadre établie par l'Entente Interdépartementale pour la protection contre les inondations de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents relative à un programme d'actions portant sur la réduction du risque inondation et la restauration des cours d'eau est approuvée.

**ARTICLE 2 – DELEGATION DE SIGNATURE**

Le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Seine Normandie délègue au Directeur de l'agence la signature de cette convention.

**ARTICLE 3 – ENTREE EN VIGUEUR**

La présente délibération s'applique à compter du 22 avril 2008.

Le Secrétaire  
Directeur de l'Agence

  
Guy FRADIN

Le Vice-Président  
du Conseil d'Administration

  
Denis MERVILLE